



Conférence permanente des ministres de l'éducation du Conseil de l'Europe

ANNEE EUROPEENNE DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE NUMERIQUE 2025

1. Pourquoi avons-nous besoin d'une année d'éducation à la citoyenneté numérique ?

L'environnement numérique offre des possibilités sans précédent aux personnes de s'exprimer, de se rassembler et de participer, et ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer l'accès à une éducation équitable et inclusive pour tous. Il a également entraîné de nouveaux défis pour la démocratie et les droits de l'homme, soulignant l'importance de l'éducation à la citoyenneté numérique comme moyen de donner aux citoyens les moyens de naviguer de manière responsable et éthique dans les mondes en ligne et hors ligne, et d'être conscients de l'impact de la transformation numérique sur la vie de tous les jours. La recommandation CM/Rec (2019)10, adoptée par le Comité des ministres en 2019, a rehaussé le statut de l'éducation à la citoyenneté numérique (ECN) dans les agendas éducatifs des États membres, en synergie avec la stratégie de l'Union européenne en matière d'éducation numérique et aux travaux d'institutions internationales telles que l'UNESCO et l'OCDE.

Pour naviguer de manière éthique et responsable dans la société numérique d'aujourd'hui, les citoyens numériques doivent avoir la possibilité de mettre en pratique les valeurs et les attitudes démocratiques dans un environnement où ils peuvent apprendre à protéger et à respecter leurs droits et leurs responsabilités, ainsi que ceux des autres.

L'Année de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 (AECN2025) offrira de telles opportunités et augmentera leur visibilité et leur impact. Elle permettra aux apprenants de s'engager activement avec d'autres cultures et d'autres personnes de manière à mieux apprécier le pluralisme et la diversité en encourageant l'organisation d'événements multipartites et d'activités multi-pays. L'AECN2025 permettra également aux États membres de fixer des objectifs communs par le biais d'une plateforme, aux parties prenantes de créer des initiatives liées à l'ECN, de partager des pratiques significatives, de mesurer les réalisations et de définir conjointement une feuille de route pour l'avenir.

2. Quels sont les objectifs, les résultats attendus et les activités possibles ?

Les objectifs de l'AECN2025 sont de sensibiliser les États membres à l'importance de la citoyenneté numérique et de l'éducation à la culture numérique dans une société inclusive et

démocratique ; d'approfondir la compréhension publique de l'éducation à la culture numérique et de son importance, en particulier parmi les professionnels de l'éducation, les décideurs politiques et les parents ; mettre en évidence les avantages d'être un citoyen numérique averti qui peut naviguer efficacement dans l'environnement numérique ; collecter et diffuser des informations sur l'enseignement et l'apprentissage de la citoyenneté numérique, y compris des méthodologies innovantes ; consolider la coopération avec d'autres organisations telles que l'UNESCO et l'UE dans le domaine de l'éducation numérique ; et contribuer à l'agenda de l'ONU sur l'ODD 4 et aux initiatives mondiales sur la transformation numérique dans l'éducation.

Parmi les résultats attendus figurent une enquête d'évaluation des besoins pour améliorer la mise en œuvre, une base de données/un pôle de connaissances sur les pratiques réussies accessibles aux professionnels de l'éducation, des outils d'évaluation pour mesurer l'impact et la sensibilisation, et l'établissement éventuel d'une semaine/journée européenne annuelle de l'ECD pour soutenir les progrès au cours des années suivantes. Des actions et des événements communs contribueront à mettre en évidence les différences d'approche entre les pays et ouvriront la voie à l'exploitation des différentes expériences pour inspirer la voie à suivre.

Les activités proposées pour l'AECN2025 comprennent différentes initiatives. Les réunions et événements organisés par le Conseil de l'Europe comprennent un événement préparatoire multipartite, une conférence d'ouverture et une conférence de clôture pour présenter les réalisations et identifier les domaines à améliorer. Les campagnes d'information et de promotion comprennent la création d'un logo, d'une affiche et de slogans pour l'AECN2025, ainsi qu'une campagne audiovisuelle avec des ambassadeurs de l'ECN pour sensibiliser le public par le biais de la télévision, de la radio et des médias sociaux. D'autres activités comprendront des enquêtes et des études au niveau du Conseil de l'Europe et au niveau national, telles qu'une évaluation des besoins et une évaluation de l'impact des ressources existantes en matière d'ECN.

Le Conseil de l'Europe produira également un rapport d'évaluation sur l'impact global de l'AECN2025. Ces activités visent à sensibiliser à l'éducation à la citoyenneté numérique et à promouvoir des partenariats équitables entre les établissements d'enseignement, le secteur privé et les différentes parties prenantes.

3. Comment les initiatives seront-elles coordonnées ?

Afin de garantir la cohérence et l'efficacité de l'AECN2025, des structures de gestion et de coordination seront mises en place tant au niveau du Conseil de l'Europe qu'au niveau des États membres. Le Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe (CDEDU) sera chargé de la planification opérationnelle, du suivi de la mise en œuvre, de l'organisation d'événements clés et de l'évaluation de l'impact et du succès à l'échelle européenne.

Au niveau national, les comités nationaux de l'AECN2025 assurent la promotion de l'initiative, coordonnent les activités, impliquent les institutions et organisations publiques, contribuent aux activités européennes et coopèrent avec les autres comités nationaux. Ils évalueront également les réalisations, présenteront les expériences nationales au niveau européen et maintiendront une communication régulière avec le CDEDU. Les Comités nationaux impliqueront des représentants de différents secteurs : gouvernement, ONG, partenaires éducatifs, partenaires sociaux et médias. Le coordinateur national assurant la liaison entre le

Comité national et les autres partenaires aux niveaux national et local, ainsi qu'avec le CDEDU.

4. Comment l'Année sera-t-elle financée ?

Le Conseil de l'Europe comptera sur des contributions financières et des offres en nature supplémentaires de la part des États membres pour assurer la mise en œuvre efficace de l'Année européenne de la démocratie et des droits de l'homme (AECN2025). Les ressources supplémentaires serviront à recruter deux agents temporaires et à financer les travaux de préparation et de suivi ainsi que les événements internationaux.

Dans ce contexte, un projet de contribution volontaire est proposé pour un montant total de 1 200 000 EUR pour une durée de 30 mois, à compter de janvier 2024. Tous les États membres seraient invités à contribuer au projet, soit en fonction de la dotation budgétaire ordinaire, soit sur la base d'une autre simulation.

Les actions autofinancées au niveau national et les contributions seront également encouragées pour renforcer la nature multipartite de l'AECN2025. Une coopération avec des sponsors du secteur privé pourrait également être envisagée.

5. Comment les résultats seront-ils évalués ?

Le CDEDU, en collaboration avec les Comités nationaux, sera responsable du suivi et de l'évaluation des progrès de l'AECN2025. Chaque comité national assurera le suivi des activités au niveau national et les coordinateurs nationaux rencontreront le CDEDU tous les trois mois en ligne afin d'échanger des informations et de résoudre les problèmes. L'évaluation sera basée sur un modèle commun, utilisant des indicateurs de performance clés (KPI) définis selon des critères SMART (spécifique, mesurable, assignable, réaliste et temporel) pour mesurer le succès des actions et des ressources. L'évaluation comprendra la collecte de données quantitatives et qualitatives, la mesure de la portée globale, l'impact des campagnes et des ressources, la portée médiatique, l'implication des parties prenantes, les exemples de bonnes pratiques et les plans de suivi.

Un rapport sera publié par le CDEDU afin d'informer les parties prenantes de la portée et de l'impact des initiatives de l'AECN2025, de présenter les principaux résultats et de formuler des recommandations pour l'avenir.

6. Y aura-t-il d'autres partenaires ?

Pour accroître l'impact de l'AECN2025, le Conseil de l'Europe travaillera en étroite coopération et coordination avec la Commission européenne, l'UNESCO, l'OCDE et d'autres organisations nationales et internationales concernées par l'éducation à la citoyenneté numérique. Des initiatives conjointes seront lancées pour favoriser les liens entre les citoyens européens. En outre, le Conseil de l'Europe encouragera activement une approche multipartite, impliquant le secteur privé, la société civile et l'industrie, afin d'établir des objectifs et des normes communs et d'accroître ainsi la visibilité des actions entreprises.

7. Quelle est la valeur ajoutée de l'AECN2025 ?

L'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 (AECN2025) permet de relever les défis et de saisir les opportunités sans précédent qu'offre l'environnement numérique. Elle permet aux citoyens de naviguer dans l'environnement numérique de manière responsable et éthique, tout en promouvant l'accès à une éducation inclusive. L'AECN2025

s'aligne sur les stratégies et recommandations internationales et fournit aux États membres une plateforme pour fixer des objectifs communs, partager des pratiques et mesurer les succès. L'initiative vise à promouvoir une culture de la démocratie et de la coexistence pacifique dans des sociétés diverses.